



DIPLÔMES D'ÉTAT D'ENCADREMENT

Page 1	BPJEPS - Brevet Professionnel de La Jeunesse, de L'éducation Populaire et des Sports
Page 3	DEJEPS - Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports
Page 4	DESJEPS - Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports

BPJEPS - Brevet Professionnel de La Jeunesse, de L'éducation Populaire et des Sports

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme professionnel de niveau IV dans le champ de la jeunesse et des sports, qui atteste du niveau de qualification nécessaire à l'exercice professionnel du métier d'animateur dans les domaines des activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Créé en 2001, ce diplôme est homologué au niveau IV et il est délivré pour une activité déterminée appelée spécialité.

La spécialité « activités équestres » est déclinée en 5 mentions :

- équitation
- tourisme équestre
- attelage
- western
- équitation de tradition et de travail

Le diplôme est construit en s'appuyant sur un [référentiel professionnel](#) décrivant les activités d'un métier ou d'un emploi) et un référentiel de certification (décrivant les compétences nécessaires à l'exercice du métier ou de l'emploi identifiés).

• Architecture

Le BP JEPS est composé de dix unités capitalisables (UC), présentée dans le [référentiel de certification](#). Chaque unité capitalisable est délivrée pour une durée de cinq ans. Les 10 UC doivent donc être acquises dans un délai de 5 ans à compter de la délivrance de la première d'entre elles pour que le diplôme soit délivré.

• Formation

Chaque organisme de formation doit avoir obtenu l'habilitation de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour préparer au BPJEPS activités équestres, conformément aux textes règlementaires en vigueur.

La formation repose sur le principe de l'alternance entre séquences de formation en centre et périodes en entreprise avec suivi par un tuteur.

Un positionnement, situé avant l'entrée en formation, permet de définir un parcours individualisé de formation en tenant compte des acquis personnels.

- **Certification**

Les compétences attendues sont évaluées à travers diverses situations de certifications.

Chaque certification fait l'objet d'une évaluation initiale et, en cas d'échec, d'une évaluation de rattrapage.

Le diplôme est délivré par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, après validation d'un jury régional, lorsque le candidat a satisfait aux exigences de l'évaluation des dix UC constitutives du diplôme.

En cas de validation partielle, un candidat peut conserver le bénéfice des UC pendant une durée de cinq ans à compter de leur date de délivrance.

Organismes de formation BPJEPS en Lorraine

Deux organismes sont habilités par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Lorraine pour mettre en œuvre la formation au BPJEPS « activités équestres » :

EPL AGRO	ÉQUIFORM'EST
Pôle Martial Brousse - 8 Av. Président Kennedy 55100 VERDUN 06 27 32 47 04 courriel Responsable pédagogique : Bastien SALMON <i>Mention proposée : Equitation</i>	14, rue Etienne Olry 54170 ALLAIN 06 80 27 88 56 courriel Responsable pédagogique : Patrick PATÉ <i>Mentions proposées : Equitation/Tourisme équestre</i>

Démarches à mettre en œuvre pour entrer en formation :

- I. Prendre contact avec les organismes de formation afin d'obtenir des informations sur la mise en œuvre de la formation et un dossier d'inscription aux tests d'entrée.
- II. Renvoyer le dossier d'inscription 1 mois avant la date des tests d'entrée.
- III. Présenter les tests d'entrée :

Les tests se déroulent en 2 parties :

- Tests de validation des [Exigences Techniques Préalables](#) à l'entrée en formation (ETP)

Les ETP sont fixées par la loi et leur évaluation est organisée par l'organisme de formation, en présence d'un expert nommé par le directeur régional de la jeunesse et des sports

- Sélections propres à l'organisme de formation (ex : écrit, entretien de motivation, tests techniques complémentaires...)



DIPLÔMES D'ÉTAT D'ENCADREMENT

DEJEPS - Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports

Perfectionnement sportif Mentions CCE-CSO-DRESSAGE

Ce diplôme certifie des compétences dans le champ du perfectionnement et de l'entraînement sportif au Niveau Amateur dans une discipline.

Il est décliné dans 3 mentions :

- Concours complet d'équitation
- Concours de saut d'obstacles
- Dressage

Le titulaire du DEJEPS conçoit, coordonne et met en œuvre un projet de perfectionnement dans la discipline de la mention : progression technique et entraînement du couple, formation, travail et suivi du cheval, organisation de compétition.

Le DEJEPS se prépare et se passe dans un centre de formation habilité par la DRJSCS.

Pour en savoir plus :

- [Fiche explicative DEJEPS](#)
- [Arrêté du 25 Janvier 2011](#) portant création du DE perfectionnement sportif CCE
- [Arrêté du 25 Janvier 2011](#) portant création du DE perfectionnement sportif CSO
- [Arrêté du 25 Janvier 2011](#) portant création du DE perfectionnement sportif Dressage
- [Livret référentiel du DEJEPS](#) Perfectionnement sportif (CCE/CSO/Dressage)
- [Procédure de demande d'attestation de résultats](#) en compétition de la DTN permettant d'obtenir la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation et la dispense et la demande d'équivalence d'UC 4 de certification finale.



DIPLÔMES D'ÉTAT D'ENCADREMENT

DESJEPS - Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports

Mentions CCE-CSO-DRESSAGE

Selon la mention, ce diplôme certifie prioritairement des compétences dans le champ de l'entraînement sportif au Niveau Pro dans une discipline ou des compétences de formateur de formateur en Equitation.

Il est décliné dans 4 mentions :

Mentions disciplinaires :

- Concours complet d'équitation
- Concours de saut d'obstacles
- Dressage

Mention plurivalente :

- Equitation

Le titulaire d'un DESJEPS disciplinaire prépare, dirige et met en œuvre un projet de performance de haut niveau dans la discipline concernée : expertise technique, pilotage d'un système d'entraînement, formation, travail et suivi du cheval.

Le titulaire du DESJEPS mention Équitation conçoit, pilote et met en œuvre des actions de formation de formateurs et prépare, dirige et met en œuvre un projet de performance dans les trois disciplines olympiques.

Le DESJEPS se prépare et se passe dans un centre de formation habilité par la DRJSCS.

Pour en savoir plus :

- [Fiche explicative DESJEPS](#)
- [Arrêté du 25 Janvier 2011](#) portant création du DES performance sportive CCE
- [Arrêté du 25 Janvier 2011](#) portant création du DES performance sportive CSO
- [Arrêté du 25 Janvier 2011](#) portant création du DES performance sportive Dressage
- [Arrêté du 25 Janvier 2011](#) portant création du DES performance sportive Équitation
- [Procédure de demande d'attestation de résultats](#) en compétition de la DTN permettant d'obtenir la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation et la dispense et la demande d'équivalence d'UC 4 de certification finale.